

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 29



N°159

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Dominique HE
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Ling LENZI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/

OBJET : Autorisation d'acquisition amiable par la Ville d'un appartement et d'une cave (lots 3 et 14) dans un immeuble sis à Aubervilliers, 209, boulevard Félix Faure cadastrée section L numéro 11 à la société ATDB

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2141-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu le budget le budget municipal ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Seine-Saint-Denis n°2022-93001-66206 du 25 septembre 2022 ;

Vu l'offre de vente de la société ATDB en date du 18 octobre 2023 portant sur un appartement et une cave (lots 3 et 14) dans un immeuble sis à Aubervilliers, 209, boulevard Félix Faure cadastrée section L numéro 11 d'une contenance de 196 m² au prix de 36 000 euros ;

Considérant qu'en application de l'article L.2141-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la Ville ;

Considérant l'intérêt de la Ville de se porter acquéreur de ce bien ;

Considérant que l'immeuble dont dépendent les BIENS a été frappé par la Préfecture de Seine-Saint-Denis d'un arrêté de péril non imminent numéro 2019/00057/DM/PNI en date du 25 novembre 2020 ;

Considérant que l'emplacement réservé ERPC049 a pour création un espace vert entre le chemin latéral du canal Saint-Denis et le boulevard Félix Faure.

Considérant que le bien sis 209, boulevard Félix FAURE est situé sur une parcelle sur laquelle est inscrite au PLUI en tant qu'emplacement réservé (ERPC049).

Adoption à l'unanimité par 48 pour

DELIBERE :

AUTORISE l'acquisition par la Commune des lots 3 et 14 dépendant d'un immeuble sis à Aubervilliers, 209, boulevard Félix Faure cadastrée section L numéro 11 auprès de la société ATDB moyennant un prix de 36 000 euros.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tout document afférent.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20231117-lmc133796A-DE-1-1
Publiée le : 28/11/23
Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

